

# Dossier de presse

## Semaine nationale de l'artisanat Du 16 au 23 mars 2007

“Les artisans vous changent la vie”

### Sommaire

Communiqué	P. 2
<b>I Les artisans vous changent la vie</b>	<b>p. 3</b>
...en s'installant dans les territoires ruraux	
...en animant les centres-villes	
...en maintenant du lien social dans les quartiers	
<b>II Les artisans vous changent la vie</b>	<b>p. 7</b>
...en développant leurs entreprises et en diversifiant leur offre	
...en proposant de nombreux emplois qualifiés	
...en pratiquant l'innovation	
<b>III Les partenaires de la Semaine nationale de l'artisanat</b>	<b>P. 9</b>



**Le thème de la sixième semaine nationale de l'artisanat évoque à la fois la qualité du service ou du produit, la relation personnalisée synonyme de proximité et de conseil, la contribution quotidienne des artisans à la cohésion sociale et au développement de l'économie.** En outre, le slogan « Les artisans vous changent la vie », fait le lien avec la communication de la Première entreprise de France qui démontrera en 2007 combien l'artisanat est porteur de « bonnes nouvelles » pour la société française (campagnes financées par le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat).

La semaine nationale de l'artisanat qui se déroulera du 16 au 23 mars 2007 apportera la preuve concrète et vivante des atouts de l'artisanat et des opportunités qu'il offre. Aux jeunes qui veulent donner un sens à leur engagement professionnel, la manifestation pourra montrer que l'artisanat propose des valeurs aussi positives que la passion du métier, le travail bien fait, l'entreprise à taille humaine.

Il s'agira en outre de convaincre les personnes en quête d'une orientation ou déjà porteuses d'un projet, que l'artisanat leur offre de nombreuses opportunités professionnelles. En effet, 30 000 entreprises artisanales performantes sont à reprendre chaque année et des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont à pourvoir.

A l'initiative de cette manifestation annuelle, les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles de l'artisanat proposeront au grand public une multitude d'événements : démonstrations de savoir-faire, présentations de produits, informations sur les métiers et les voies de formation...

Les entreprises artisanales - 920 000 au 1<sup>er</sup> janvier 2007, soit 20 000 entreprises de plus en une année - appartiennent aux secteurs du bâtiment, de l'alimentation, de la fabrication et des services. Elles sont présentes en tous points du territoire et contribuent à animer à la fois les zones rurales, les centres-villes et les quartiers périphériques. Ainsi, les opérations organisées dans le cadre de cette semaine tendront à souligner que l'artisanat, non seulement constitue un secteur fortement créateur d'emplois et de richesse, mais demeure aussi un formidable ascenseur social et apporte des réponses à la société française dans des domaines aussi vastes que l'aménagement du territoire, la formation professionnelle et la cohésion sociale.

**Retrouvez tous les événements sur les sites Internet :**

[www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr), [www.upa.fr](http://www.upa.fr), [www.artisanat.info](http://www.artisanat.info)

**N° d'appel commun des chambres de métiers et de l'artisanat : 0 825 36 36 36**

**APCM**

Elisabeth de Dieuleveult  
01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00  
dieuleveult@apcm.fr

**UPA**

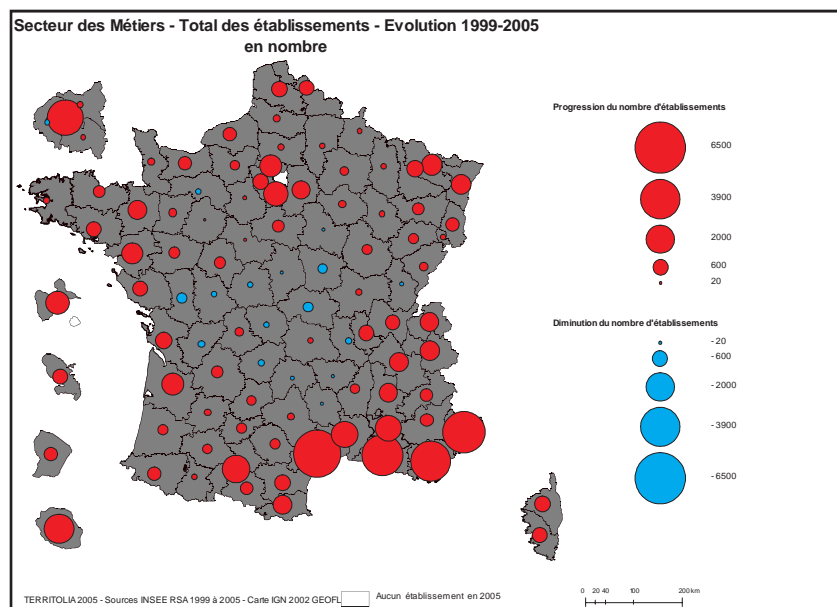
Jean-Côme Delerue  
01 47 63 31 31 et 06 77 64 40 78  
upa@wanadoo.fr

## LES ARTISANS VOUS CHANGENT LA VIE...

*L'artisanat est un moteur essentiel de l'activité économique locale*

Présentes sur l'ensemble du territoire, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Elles sont un élément essentiel de dynamisation économique et assurent un rôle de service de proximité et un lien social indispensable pas assez reconnu.

L'artisanat est présent à 31 % en communes rurales, sa répartition géographique dans les unités urbaines est de 41 % dans les communes de moins de 200 000 habitants et de 28 % dans les villes de plus de 200 000 habitants.



## ...EN S'INSTALLANT DANS LES TERRITOIRES RURAUX

*Le monde rural compte plus d'entreprises artisanales que d'exploitations agricoles*

Aussi surprenant que cela puisse paraître, le monde rural compte aujourd'hui plus d'entreprises artisanales que d'exploitations agricoles et constitue le premier employeur en milieu rural. C'est dire la contribution de ce secteur à l'aménagement du territoire et au développement d'une nouvelle ruralité.

L'artisanat répond à la nécessité d'offrir aux habitants du monde rural et aux citadins qui s'y installent, des emplois, des conditions de vie et des

services à la personne, à la hauteur des attentes du consommateur du 21<sup>ème</sup> siècle. Les artisans assurent même régulièrement des missions de service public, proposant par exemple des services assumés auparavant par la poste.

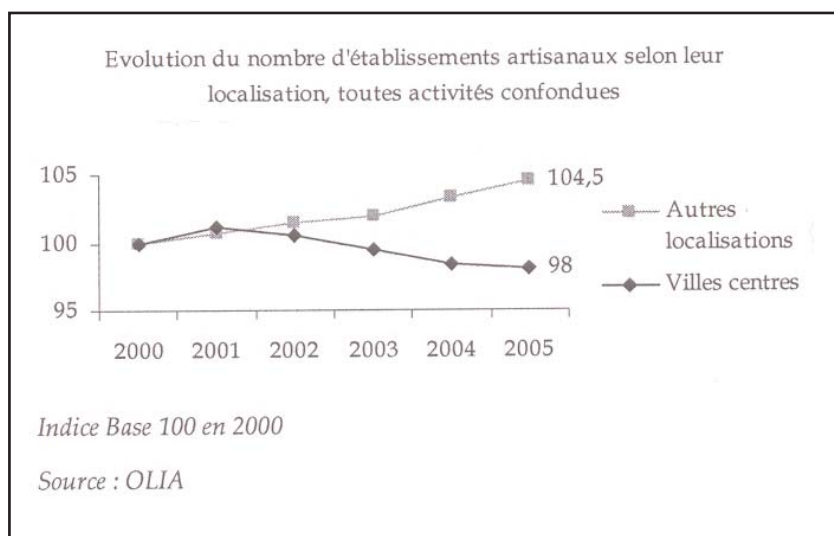
### ... EN ANIMANT LES CENTRES-VILLES

**Les entreprises  
artisanales  
contribuent à  
l'équilibre des  
agglomérations**

Tant par leur poids économique que par leur offre quotidienne de biens et de services, les entreprises artisanales participent au développement équilibré des agglomérations françaises. Elles luttent contre la détérioration du mode de vie des urbains et contribuent au maintien d'une vie sociale de proximité.

Ainsi, la présence dans les cœurs de ville de diverses activités artisanales telles que, salons de coiffure, boucheries, blanchisseries, fleuristes, taxis, boulangers..., tend à limiter les temps de transport et à multiplier les espaces de convivialité.

A quoi ressembleraient nos centres villes sans ce tissu d'artisans et de commerçants ? A des rues fantômes exclusivement composées d'établissements bancaires et d'agences immobilières ? A des zones dépeuplées totalement séparées des espaces de consommation ? Les citoyens sont attachés à l'artisanat et au commerce indépendant en centre ville. Ils apprécient tout particulièrement les valeurs qui leur sont attachées : qualité, proximité, conseil, convivialité.



Pour faire face au risque de fragilisation de ce tissu de petites entreprises, de nombreuses communes mettent en place une démarche partenariale dédiée au maintien et au développement de l'artisanat en ville, associant les branches professionnelles de l'artisanat représentées par l'APCM et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, ainsi que par les organisations membres de l'UPA.

Il s'agit de :

- accompagner l'entreprise artisanale dans sa démarche de mise aux normes sécuritaires, sanitaires ou environnementales ;
- instaurer des dispositifs de lutte contre la spéculation immobilière et d'incitation à la reprise d'activités artisanales et commerciales de proximité ;
- associer systématiquement les représentants de l'artisanat aux décisions relatives à l'aménagement urbain et commercial ;
- examiner l'évolution des politiques de transports urbains et proposer des solutions d'accès diversifiées aux entreprises et aux consommateurs ;
- améliorer la reconnaissance de l'artisanat et la prise en compte de ses priorités par l'ensemble des acteurs et décideurs en milieu urbain.

#### **LES ARTISANS REPRÉSENTENT UN ATOUT POUR LA CITÉ**

- l'identité et l'image d'un centre-ville reposent pour beaucoup sur son histoire et son savoir-faire artisanaux ;
- l'animation artisanale et commerciale d'un quartier est un facteur de vitalité ;
- l'artisanat accroît l'attractivité résidentielle et économique ;
- l'artisanat représente un vivier d'emplois directs et indirects ;
- les entreprises artisanales sont porteuses de recettes fiscales ;
- il existe un renouveau de la demande de services de proximité et individualisés.

Les Chambres de métiers et de l'artisanat se sont dotées d'un programme d'actions pour sensibiliser le public et les collectivités locales sur les métiers présentant un réel intérêt économique à être maintenu en centre-ville.

### **... EN MAINTENANT DU LIEN SOCIAL DANS LES QUARTIERS**

#### ***Des entreprises à taille humaine***

Qu'il s'agisse des échanges avec la clientèle, de la formation des jeunes ou de la transmission de savoir-faire entre les générations, l'artisanat développe des liens sociaux qui profitent à l'ensemble de la collectivité. Il est constitué d'entreprises à taille humaine et sert ainsi de rempart à plusieurs dérives des sociétés modernes : insécurité, solitude, exclusion sociale...

De même, la revitalisation des quartiers sensibles passe par le maintien ou l'installation des entreprises artisanales. Toutes les villes qui se sont dotées d'une politique qui associe les représentants des entreprises artisanales, articulent des actions de revalorisation sociale et urbaine et de renforcement de l'armature économique.

Il est nécessaire pour les Chambres de métiers et de l'artisanat d'agir au sein des différents organismes d'aménagement et de développement économique :

- en travaillant sur l'offre de locaux adaptés dans le cadre d'opérations de restructuration et de rénovation urbaine ;
- en favorisant l'emploi du personnel résident dans les quartiers, tout en accompagnant le recrutement et la formation, notamment dans les Maisons de l'Emploi. ■

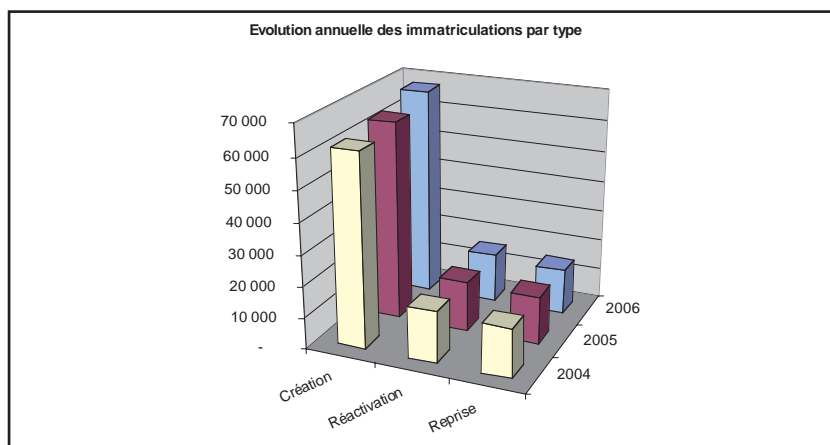
## LES ARTISANS VOUS CHANGENT LA VIE...

### ... EN DÉVELOPPANT LEURS ENTREPRISES ET EN DIVERSIFIANT LEUR OFFRE

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2007,  
le nombre  
d'entreprises  
artisanales  
a dépassé  
les 920 000*

Présent dans les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services, l'artisanat rassemble plus de 510 activités qui allient tradition et modernité (maçonnerie, coiffure, boucherie, microélectronique, son et image, génie climatique, plasturgie...), y compris la création artistique (céramique, bijouterie, arts graphiques, décoration).

En 2006, il y a eu 97 500 immatriculations d'entreprises artisanales ont été faites dont 67 000 créations. Le solde positif des créations sur les radiations dépasse les 20 000 entreprises et connaît une croissance annuelle proche de 2 %.



### ... EN PROPOSANT DES EMPLOIS QUALIFIÉS

*Le secteur de  
l'artisanat offre de  
nombreuses  
opportunités  
professionnelles*

En sept ans l'artisanat a créé 430 000 emplois salariés, soit 25 % du total des emplois créés en France durant la même période. Et la plupart des secteurs de l'artisanat possèdent encore un potentiel d'embauche extrêmement important, évalué à plus de 100 000 emplois. Ainsi, en dépit d'un taux de chômage qui reste supérieur à 8 %, plus d'un tiers des artisans rencontrent des difficultés pour recruter (selon une enquête UPA / I+C, au 2<sup>e</sup> trimestre 2006).

La diversité des activités de l'artisanat permet à chacun de construire son avenir à sa mesure. Plus de 170 000 apprentis sont formés aux métiers de l'artisanat chaque année, 80 % d'entre eux trouvent un emploi à l'issue de leur formation. L'apprentissage permet aux jeunes de 16 à 25 ans de préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, du CAP au diplôme d'ingénieur.

L'artisanat est par définition vecteur de promotion professionnelle et d'ascension sociale. Il permet à un apprenti de progresser dans la maîtrise d'un métier pour finir dans de nombreux cas par reprendre l'entreprise à son compte. Les repreneurs d'entreprises artisanales sont

pour les deux tiers d'anciens salariés et dans leur grande majorité sont issus de l'apprentissage.

Plus que jamais, la reprise est un véritable défi à relever pour l'avenir de milliers d'entreprises. En effet, chaque année, environ 60 000 artisans partent en retraite ; la moitié d'entre eux laissent une entreprise totalement viable économiquement. Sachant que l'espérance de vie d'une entreprise reprise est supérieure à celle d'une entreprise créée ex nihilo, il y a là un gisement à exploiter pour les porteurs de projet.

Pour anticiper ce phénomène, l'APCM développe l'offre de transmission délivrée par la plate-forme **www.bnoa.net**, bourse nationale d'opportunités artisanales. Elle propose plus de 2 500 annonces actualisées par les 200 conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat répartis dans toute la France. Ses 10 000 visiteurs bénéficient d'un diagnostic certifié, d'un outil de recherche efficace et d'une mise en contact confidentielle avec le cédant.

### ... EN PRATIQUANT L'INNOVATION

*Les artisans utilisent de plus en plus des matériaux innovants et mettent en oeuvre des techniques de fabrications performantes*

La vitalité des entreprises artisanales doit beaucoup à l'innovation et à la recherche de la performance qui permettent de s'adapter à de nouveaux marchés.

Les artisans innoveront,

- ils répondent aux exigences du marché en fondant leur compétitivité sur la recherche de nouveaux gains de productivité : utilisation de produits plus performants, nouveaux procédés de fabrication, optimisation de l'organisation et du management....
- ils pérennisent et développent leur entreprise dans le temps en l'amenant à élargir durablement leur marché par la fabrication et la mise à disposition de produits ou de services nouveaux ;
- ils parient sur l'avenir et se préparent à de nouveaux enjeux : exigences des clients, apparition de nouveaux processus, internationalisation des marchés, phénomènes de délocalisation etc.
- ils instaurent de nouveaux échanges commerciaux entre les entreprises donneurs d'ordres et les entreprises sous-traitantes et contribuent à la structuration du tissu économique pour répondre au mieux aux besoins des clients.

Les démarches d'innovation ne sont pas l'exclusivité des grandes entreprises industrielles, elles concernent toutes les entreprises et tout naturellement les entreprises artisanales, et contribuent à l'attractivité des territoires ainsi qu'au développement d'emplois durables.

Ces arguments ont été entendus : l'Union de l'artisanat et des petites entreprises (UEAPME) où siègent l'APCM et l'UPA, vient d'obtenir que les entreprises artisanales accèdent aux programmes réservés à l'innovation. Cela se traduit par la demande du Conseil compétitivité à la Commission européenne de présenter, d'ici le mois d'avril, un programme spécifique de développement de l'innovation dans les petites et micro entreprises et les entreprises artisanales. ■



# LES PARTENAIRES DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

## ORGANISATEURS

- Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)
- Union professionnelle artisanale (UPA)

## PARTENAIRES OFFICIELS

- Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA)
- Groupe Banque Populaire
- Maaf Assurances
- EDF
- Régime social des indépendants (RSI)

## PARTENAIRES ASSOCIÉS

- SIAGI
- Médicis
- Mutuelle nationale de retraite des artisans (MNRA)

## PARTENAIRE MÉDIA

- Le Point

## PARTENAIRES RELAIS

- Association des maires de France (AMF)
- Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (FENARA)
- Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)
- Fédération française des associations de gestion et de comptabilité et des centres de gestion et d'économie de l'artisanat (FFCGEA)

La "Première entreprise de France", via le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA), soutient la Semaine nationale de l'artisanat par une campagne médiatique nationale.

## L'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM)



*La « Première entreprise de France » compte 920 000 entreprises en janvier 2007. En Europe, 98 % des entreprises sont des entreprises à caractère artisanal ou des PME (1 à 20 salariés).*

### **Renforcer la prise en compte de l'artisanat**

La première mission de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de son président, Alain Griset, est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconvenue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen. A cet effet, l'APCM représente les chambres de métiers et de l'artisanat auprès des pouvoirs publics pour que leurs intérêts et ceux des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficie d'évolutions favorables à leur développement. La réforme du statut du conjoint collaborateur et le bouclier social pour les micros entreprises en sont deux exemples très positifs.

Parallèlement, l'APCM est au service des 107 chambres locales et des 22 chambres régionales ; ses instances animent le réseau, développent des actions collectives et des services communs. C'est un établissement public dont la tutelle est exercée par le ministère des PME, du commerce, de l'artisanat des professions libérales. Les chambres régionales sont l'interlocuteur des régions et portent les intérêts des chambres départementales, s'agissant des projets de développement économique et de formation.

L'APCM et les Chambres de métiers et de l'artisanat ont élaboré un programme en cinq axes « Les artisans au cœur de la société », qui précise les objectifs à horizon 2010 dans le domaine de l'emploi, de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection de l'environnement.

De nombreux services sont communs à toutes les chambres, études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, statut de l'artisan, qualification, formalités administratives. Des outils performants sont développés afin de donner la bonne information en temps réel.

Pour simplifier la recherche d'information, un numéro d'appel commun, le **0 825 36 36 36** permet de prendre en compte les questions du grand public.

### **Les sites Internet du réseau des CMA**

Le portail du réseau : <http://www.artisanat.fr>

Transmission reprise d'entreprises : <http://www.bnoa.net>

Coopération internationale : <http://www.cosame.org>

Euro méditerranée : <http://www.euromeda.com>

### **APCM, Assemblée Permanente des Chambres de Métiers**

12 avenue Marceau, 75008 Paris

Tel : 01 44 43 10 00 – Fax : 01 47 20 34 48

Courriel : [presse@apcm.fr](mailto:presse@apcm.fr)

### **Contact presse**

Elisabeth de Dieuleveult

Responsable du département des relations presse

01 44 43 10 96

[dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)

## L'Union professionnelle artisanale (UPA)



L'Union professionnelle artisanale est l'organisation interprofessionnelle représentative de l'artisanat en France. À ce titre, elle détermine l'intérêt général du secteur et assure la promotion des 900 000 entreprises artisanales françaises.

L'UPA réunit les trois grandes confédérations de l'artisanat : la CAPEB (métiers du bâtiment), la CNAMS (métiers de services et de fabrication) et la CGAD (métiers de l'alimentation en détail). Par l'intermédiaire de ces trois familles professionnelles, elle fédère un réseau constitué de 50 organisations nationales et de 4 500 syndicats départementaux. En outre, l'action de l'UPA est relayée sur l'ensemble du territoire par 115 représentations départementales et régionales.

L'UPA intervient auprès des pouvoirs publics territoriaux, nationaux et européens afin qu'ils instituent un environnement législatif et réglementaire favorable au développement des petites entreprises. Elle est représentée dans tous les organismes à caractère économique ou social ayant trait aux entreprises artisanales : Chambres de métiers et de l'artisanat, Régime social des travailleurs indépendants, Fonds d'assurance formation de l'artisanat, centres de gestion, coopératives et sociétés de cautionnement, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, Institut supérieur des métiers... Bénéficiant du statut de partenaire social, l'UPA participe au dialogue entre organisations patronales et syndicats de salariés ; elle porte la voix des chefs des petites entreprises dans la négociation paritaire.

L'Union dispose de représentants dans toutes les instances paritaires, de sécurité sociale et de concertation : assurance-chômage, régime général de sécurité sociale, régimes de retraite complémentaire, formation professionnelle des salariés, conseils de prud'hommes, conseils économiques et sociaux...

En outre, l'UPA qui est membre de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises - UEAPME -, contribue à la promotion de l'artisanat et de la petite entreprise en Europe.

Les orientations défendues par le Conseil National de l'UPA sont relayées auprès des médias. Elles sont également présentées dans le cadre des émissions « Expression Directe » diffusées sur les chaînes de télévision du service public. Divers outils permettent de compléter cette communication : site internet ([upa.fr](http://upa.fr)), information bi-mensuelle (La Brève), publications thématiques. En outre, le secteur de l'artisanat se caractérise par un panel important de publications professionnelles.

### UPA : CHIFFRES CLÉS

3 confédérations

50 fédérations nationales

4 500 syndicats départementaux

2 670 administrateurs de chambres de métiers et de l'artisanat  
(France métropolitaine)

1 900 administrateurs sociaux

700 conseillers prud'homaux

50 conseillers économiques et sociaux

## Le Groupe Banque Populaire



Le GROUPE BANQUE POPULAIRE est un groupe coopératif puissant, présent dans tous les métiers de la banque de détail. Il intervient également dans la banque de financement et d'investissement au travers de Natixis.

### **Un positionnement bancaire unique en France**

L'organisation du GROUPE BANQUE POPULAIRE en trois dimensions, coopérative, fédérale et capitalistique, le distingue au sein du monde bancaire et lui confère un modèle de développement original.

- Banques de proximité, les 20 Banques Populaires, maisons mères du Groupe, constituent la dimension coopérative. Elles rassemblent 18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif. Animées par des valeurs fortes et un engagement quotidien dans le développement économique et sociale, elles cultivent une relation étroite avec leurs clients et sociétaires.
- La dimension fédérale est assurée par la Banque Fédérale des Banques Populaires qui réunit les fonctions d'organe central du GROUPE BANQUE POPULAIRE et de holding de Natixis. Elle exerce un rôle de contrôle, de coordination et d'animation de l'ensemble du Groupe. A ce titre, elle développe ses fonctions d'initiation et de support aux décisions stratégiques du Groupe.
- Natixis, dimension capitalistique, coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris, est la banque commune des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne, dans les métiers de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services financiers. Natixis détient des positions de premier plan en France en Europe et dans le monde.

### **Proximité et esprit d'entreprise**

Fidèle à ses valeurs coopératives fondatrices, fort de plus de trois millions de sociétaires, le GROUPE BANQUE POPULAIRE privilégie la proximité, l'ancrage régional et place l'homme au coeur de la relation. Il accompagne dans la durée tous ceux qui entreprennent, en France, comme au-delà des frontières. Le GROUPE BANQUE POPULAIRE commercialise l'ensemble des produits et services bancaires, financiers et d'assurances. Il apporte sa compétence et son concours à une large clientèle de particuliers, artisans, commerçants, agriculteurs, chefs d'entreprises, établissements bancaires ou financiers. Il compte plus de 2 850 agences réparties dans toutes les régions de France. Natixis et Coface ont une présence internationale à travers 120 implantations. Le GROUPE BANQUE POPULAIRE prend une position stratégique et forte dans le secteur des services à l'immobilier avec la signature d'un protocole d'accord portant sur l'acquisition de 60,93% du capital de Foncia depuis le 13 janvier 2007.

### **Banque de référence de la petite entreprise artisanale et commerciale**

Avec un artisan sur trois et un commerçant sur quatre aujourd'hui clients des Banques Populaires, le GROUPE BANQUE POPULAIRE demeure la banque de référence de la petite entreprise. Il constitue l'un des acteurs majeurs de la création d'entreprise. Il finance chaque année, en partenariat avec les réseaux d'accompagnement les plus performants, notamment les Chambres de Métiers et les Chambres de Commerce et d'Industrie et les organisations professionnelles, un quart des créations, soit environ 60 000 projets. Le GROUPE BANQUE POPULAIRE distribue chaque année près d'un milliard d'euros de crédits à l'Artisanat pour environ 35 000 opérations.

Pour mieux répondre aux besoins des petites entreprises, le GROUPE BANQUE POPULAIRE s'appuie également sur son réseau de SOCAMA, 32 Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales. Animées par des entrepreneurs, elles facilitent l'accès au crédit des petites entreprises par leur expertise professionnelle et accordent chaque année leur garantie à plus de 35 000 projets.

Depuis le 1er juillet 2003, les Banques Populaires, avec l'appui du Fonds Européen d'Investissement, distribuent des prêts de développement sans caution personnelle du dirigeant ou de sa famille, répondant ainsi à une attente historique des artisans : le prêt express Socama sans caution personnelle.

Créées par et pour des entrepreneurs, les Banques Populaires ont toujours conservé des relations très étroites avec l'ensemble des organisations professionnelles de la petite entreprise :

- \_ l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) ;
- \_ l'Union professionnelle artisanale (UPA) et les confédérations qui la composent : la Confédération nationale de l'artisanat des métiers et des services (CNAMS), la Confédération générale de l'alimentation en détail (CGAD) et la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) ;
- \_ l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) ;
- \_ l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ;
- \_ la Confédération générale des petites entreprises et moyennes entreprises (CGPME)

**Chiffres clés du GROUPE BANQUE POPULAIRE**  
au 31/12/05

Produit net bancaire : 8,2 milliards d'euros  
Résultat net part du groupe : 1,52 milliards d'euros  
Fonds propres totaux : 19,33 milliards d'euros

20 Banques Populaires  
2856 agences\*\*

\*\*Au 30/06/06

## La MAAF Assurances



MAAF Assurances, première mutuelle des professionnels, compte aussi parmi les tous premiers assureurs généralistes. Elle offre à plus de 3 millions de clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, santé, assurance vie, risques professionnels...) et des services à forte valeur ajoutée (assistances, crédits...) pour répondre aux besoins les plus ciblés.

### MAAF Assurances, un peu d'histoire

1950 - La Mutuelle d'Assurance Automobile Artisanale de France (MAAAF) est créée le 30 mai, avec l'appui de la Chambre de métiers des Deux-Sèvres. Les artisans fondateurs anticipent le développement de l'automobile et décident, par économie, de s'assurer mutuellement.

1951 - Le 2 novembre, la MAAAF obtient l'agrément de la Direction des assurances. Son siège se situe dans les locaux d'une ancienne charcuterie, quai de la Gare, à Niort.

1952 - Grâce au relais des Chambres de métiers, le développement de la MAAAF est rapide : le nombre de sociétaires passe de 1000 à 7000 en moins d'un an, le nombre de salariés de 6 à 17.

Années 80 : Forte d'un million de sociétaires, la MAAF diversifie avec succès ses activités (assistance, assurance vie, protection juridique, etc).

1992 - Jean-Claude Seys prend la présidence de MAAF Assurances. Sous son impulsion, une Charte de progrès est mise en place, et le développement se poursuit à un rythme accéléré.

2005 - Thierry Derez est nommé président du groupe MAAF Assurances.

### MAAF Assurances en quelques chiffres

3,7 millions de clients

6 800 salariés

573 points de vente

plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005

MAAF Assurances c'est aussi le 5<sup>ème</sup> assureur IARD, le 4<sup>ème</sup> assureur Auto et la 1<sup>ère</sup> mutuelle des professionnels en France.

### ACTIVITE, PRODUITS, MARCHE

Le Groupe MAAF Assurances accompagne au quotidien les particuliers et les professionnels (PME, artisans, commerçants). Créative, son offre couvre l'ensemble de leurs besoins en assurance de biens (auto, moto, habitation, locaux...) et responsabilité civile, en complémentaire santé, en épargne et assurance vie, en prévoyance comme en crédits. Toute une gamme de services leur est également proposée pour leur simplifier la vie.

### **INNOVATION**

Depuis plus de cinquante ans, MAAF Assurances innove : premier assureur à créer une multirisque, à décliner le concept des Packs " 3 en 1 ", à garantir les aléas thérapeutiques, à lancer une complémentaire santé à la carte, MAAF Assurances est aussi l'un des rares assureurs à investir dans la recherche : à travers CESVI, son centre de crash-tests et d'études de la réparabilité, mais aussi ses centres médicaux, afin d'optimiser la qualité des prestations et leurs coûts.

### **PROXIMITE**

L'engagement de MAAF Assurances est d'assurer les biens, mais aussi - et surtout - les personnes, en étant proche de leurs préoccupations.

C'est pour cette raison que MAAF Assurances est depuis ses origines la première mutuelle des professionnels. Proposer des réponses adaptées aux besoins parfois très spécifiques des artisans, et être disponible en permanence, c'est tout le savoir-faire de MAAF Assurances.

### **EXPERTISE**

Parce que chaque individu est différent, les offres de MAAF Assurances sont modulables et conçues dans la logique de besoins particuliers. La relation client et le traitement des sinistres sont de plus en plus personnalisés, grâce aux nouvelles technologies et au développement des services.

La technicité de MAAF Assurances est ainsi totalement destinée à rendre la vie des sociétaires plus sereine, afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

### **Contact presse**

Sophie Bagdikian - 01 53 10 65 12

sophie.bagdikian@maaf.fr

## Le Groupe EDF



Le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers de l'électricité : la production, le transport, la distribution, la commercialisation et le négoce d'énergies. Il est l'acteur principal du marché français de l'électricité et l'un des électriciens leader en Europe. Avec une puissance installée de 130,8 GW (123,9 en Europe) il participe à la fourniture d'énergie et de services à plus de 40 millions de clients dans le monde.

En France depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, ce sont plus de 2 millions de clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales) qui peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergies.

### **EDF Pro, la marque dédiée aux professionnels**

Les professionnels sont sensibles à la reconnaissance de leur statut de professionnel, à la qualité de la relation commerciale et au prix de l'électricité. Ils attachent également une grande importance à la diversité, la souplesse et la simplicité des solutions proposées et sont demandeurs d'une offre duale incluant l'électricité et le gaz naturel. Ce sont également des entreprises attentives aux conseils en matière de maîtrise de la demande d'énergie.

Avec EDF Pro, la marque dédiée aux professionnels, EDF leur propose des solutions qui ont un seul impératif : leur simplifier la vie !

EDF Pro accompagne ses clients pour les aider à mieux gérer leur contrat d'énergie avec :

+ d'expertise : avec des conseillers EDF Pro dédiés aux professionnels et un espace conseil sur le site [edfpro.fr](http://edfpro.fr) : une panoplie de conseils sur les équipements (climatisation, éclairage), les économies d'énergie, la sécurité de l'installation pour que le confort des professionnels et celui de leurs clients soit assuré.

+ de simplicité : une facture unique pour l'électricité et le gaz naturel, un seul interlocuteur pour les deux énergies, des services qui simplifient leur gestion : récapitulatif annuel des factures, prélèvement à date choisie, mensualisation, facilité de paiement...

+ de liberté : en optant pour le mode de paiement qui leur convient le mieux en fonction de l'évolution, de la croissance et de l'activité de leur entreprise.

+ de fiabilité : avec la garantie de la qualité et de la fiabilité d'approvisionnement pour le gaz naturel et l'électricité.

EDF Pro, c'est aussi

Une agence en ligne pour la souscription des offres et la gestion des contrats, accessible sur le site d'EDF Pro 24h/24, 7j/7.

kWh équilibre : l'offre d'énergie verte d'EDF par laquelle les professionnels affichent leur engagement en faveur du développement durable en ayant la garantie d'acheter une électricité d'origine renouvelable.

### **Contact :**

#### **EDF Pro**

20 place de la Défense  
92050 Paris la Défense Cedex

[www.edfpro.fr](http://www.edfpro.fr)

**0810 333 776**

(prix d'un appel local)

## Le RSI : la protection sociale du travailleur indépendant



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, le Régime social des indépendants (RSI) remplace les trois régimes de protection sociale des indépendants : l'AMPI pour l'assurance maladie-maternité de l'ensemble des indépendants, l'AVA pour l'assurance vieillesse invalidité et décès des artisans, ORGANIC pour l'assurance vieillesse, invalidité et décès des industriels et commerçants.

Le RSI a pour mission d'assurer la protection sociale de plus de 4 millions de travailleurs indépendants, et de leurs ayants droit : l'affiliation et le recouvrement des cotisations et le versement des prestations (maladie, maternité, indemnités journalières, retraite de base, retraite complémentaire, invalidité, décès, l'action sanitaire et sociale). L'objectif poursuivi est de simplifier la vie des chefs d'entreprise : simplification administrative, proximité, conseil, accompagnement.

En 2008, le RSI deviendra l'Interlocuteur social unique (ISU) des indépendants actifs. Il reprendra en effet à son compte les missions exercées actuellement par les Urssaf (recouvrement des cotisations familiales, CSG et CRDS), tout en leur en déléguant certaines. Ce partage des tâches sera transparent pour l'assuré, qui n'aura plus comme seul interlocuteur que le RSI pour sa protection sociale.

Les caisses sont administrées par des représentants des indépendants. Ces administrateurs ont été élus le 4 avril 2006 au suffrage direct par leurs pairs, pour une durée de 6 ans. Mr Gérard Quevillon, commerçant, a été élu le 30 mai 2006 président national du RSI. Le directeur général, Dominique Liger, a été nommé par décret le 30 juin 2006.

### L'offre de service globale du RSI :

- **un accueil homogène et complet sur l'ensemble du territoire** : des points d'accueil nombreux, une coordination renforcée avec ses partenaires.
- **un conseil personnalisé pour le créateur d'entreprise** : un entretien lui sera systématiquement proposé afin de lui présenter l'ensemble de sa protection sociale et de le conseiller sur ses premières années d'activité.
- **un soutien des chefs d'entreprise** :
  - **durant leurs premières années d'activité** : avec une démarche d'accompagnement et de prévention,
  - **en cas de difficultés de paiement des cotisations** : un suivi personnalisé des situations à risque et des difficultés sera mis en œuvre afin d'apporter des solutions adaptées et personnalisées aux travailleurs indépendants (modification des assiettes de cotisations, délais de paiement,...)
- **une politique de prévention santé** spécifiquement ciblée sur les travailleurs indépendants et les risques auxquels ils sont soumis.
- **un accompagnement du travailleur indépendant en maladie de longue durée et en invalidité.**
- **du conseil et de l'information tout au long de l'activité commerciale et artisanale** : seront ainsi proposés, à échéance régulière, des Entretiens de Conseil Social permettant à chaque assuré d'être informé et conseillé sur sa situation individuelle au regard de la santé, de la prévention et de la retraite.
- **un accompagnement lors du départ en retraite.**
- **un dispositif d'Action sanitaire et sociale** adapté aux besoins de la population des travailleurs indépendants : action sociale vis-à-vis des cotisants et action sanitaire et sociale vis-à-vis des retraités, aides individuelles et action sociale collective...

**Pour plus d'informations** : Caisse Nationale RSI - 260/264 avenue du Président Wilson - 93457 La Plaine Saint Denis Cedex - [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr)

## La Siagi



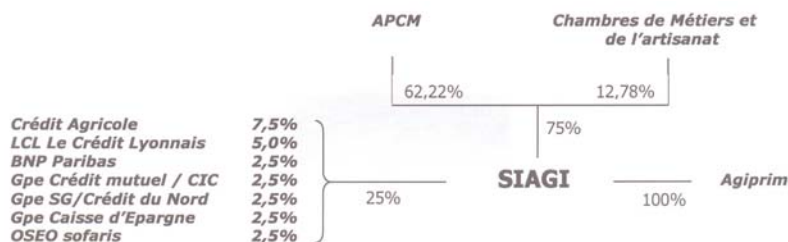
En créant la SIAGI en 1966, les Chambres de métiers et de l'artisanat ont doté le secteur artisanal d'un outil financier permettant aux entreprises d'accéder plus facilement au crédit bancaire.

La SIAGI est aujourd'hui la seule société de caution mutuelle indépendante. Elle apporte sa garantie à la quasi totalité des établissements bancaires partenaires, facilitant l'accès au crédit des entreprises des secteurs de l'artisanat et des activités de proximité.

**Numéro 1 de la reprise d'entreprise et soucieuse de la protection du patrimoine des dirigeants d'entreprise, la SIAGI s'inscrit dans les différentes offres de ses partenaires, bancaires ou non afin d'apporter une réponse adaptée aux entrepreneurs comme aux prêteurs.**

Très proche du milieu économique local grâce à son réseau de 29 directions et antennes régionales, la SIAGI dispose d'une vraie culture « terrain » et concrétise ainsi des accords avec les collectivités territoriales pour faire bénéficier les entrepreneurs de conditions particulièrement favorables pour leur financement.

Résolument engagée dans la prévention des difficultés, enjeu majeur du financement des entreprises, elle développe des outils comme SIAGNOSTIC qui connaît un succès croissant.



Activité de garantie au 31.12.2006

	2006	2005
Volume de crédit garantis	<b>498 M€</b>	445 M€
Volume garanties données	<b>160 M€</b>	139 M€
Quotité moyenne	<b>32,17 %</b>	31,2 %
Nombre réalisé	<b>5 461</b>	4 600
Montant moyen des crédits	<b>0,91 M€</b>	0,96 M€
Montant moyen des risques	<b>0,29 M€</b>	0,30 M€

## Médecis



### Médecis, la mutuelle retraite des indépendants

#### Des solutions d'épargne retraite pour les indépendants et leur conjoint

Contrat retraite de type loi Madelin, Médecis retraite Madelin est spécifiquement adapté aux indépendants et à leur conjoint-collaborateur pour leur permettre de se constituer un complément de retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux immédiats. 30 classes de cotisation offertes pour s'adapter aux fluctuations de trésorerie connues par les indépendants, une retraite en points facile à calculer au jour le jour, une prime de fidélité, un fonds d'action sociale pour aider les entreprises adhérentes en difficulté et la prise en compte de la dépendance, autant d'avantages souhaités par les indépendants et intégrés à Médecis retraite Madelin.

D'avantage adapté au conjoint salarié ou sans activité du travailleur indépendant, Médecis retraite Perp est un Plan d'Épargne Retraite Populaire permettant d'épargner en toute liberté et de bénéficier des mêmes avantages que le chef d'entreprise. Cette solution d'épargne retraite privilégie la souplesse dans le choix de versements libres ou programmés, le montant, la périodicité et la liberté d'évolution puisque les montants peuvent être adaptés au fur et à mesure des changements de la situation.

#### Plus de 25 ans d'expérience au service de l'épargne retraite des indépendants

Médecis est la Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services, la première mutuelle spécialisée dans l'épargne retraite des chefs d'entreprises commerciales. Médecis est née le 1er janvier 2004 assurant la continuité d'Organic complémentaire, retraite complémentaire des indépendants du commerce.

#### Créée et gérée par des indépendants

Le Conseil d'administration de Médecis est exclusivement composé de chefs d'entreprises en activité ou retraités, ce qui garantit aux adhérents une meilleure représentativité de leurs intérêts personnels et professionnels pour la gestion de leur retraite complémentaire. Qui d'autre qu'un indépendant est à même de connaître la problématique d'un autre indépendant et de gérer au mieux ses affaires ?

#### Chiffres clés 2006

- 160 000 adhérents
- 83 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 69,97 millions d'euros de rentes servies
- 2,28 milliards d'euros d'actifs gérés de manière performante et sécurisée.

#### Contact

Isabelle FAURE - Tél : 01 44 34 47 35

e-mail : [infos@mutuelle-medicis.com](mailto:infos@mutuelle-medicis.com)

Découvrez-nous sur <http://www.mutuelle-medicis.com>

## Mutuelle nationale de retraite des artisans (MNRA)



### MNRA, 1<sup>ère</sup> mutuelle retraite des artisans.

Fondée en 1986 à l'initiative des artisans et gérée depuis par eux, la MNRA est une des plus jeunes mutuelles françaises. Parce que la protection sociale est son coeur de métier, elle a fait le choix de proposer à ses adhérents une offre de produits à la fois simples et performants dans ses deux domaines d'expertise, la retraite et la prévoyance : avec Aria, produit d'épargne retraite par capitalisation, qui permet aux artisans et à leur conjoint de se constituer un complément de retraite sous forme de rente et Artivie qui permet une protection complète avec sa formule de garantie Vie Entière ou sa formule de garantie Temporaire.

Outre ses produits, la MNRA est également un partenaire de proximité. Ses conseillers apportent partout en France, leur savoir faire approfondi sur la retraite avec des conseils sur mesure.

Après avoir été en 1994 un des premiers opérateurs à diffuser un contrat « Loi Madelin », la MNRA figure aujourd'hui, avec son contrat Aria Groupe, parmi les leaders du marché.

En vingt ans d'activité, la MNRA est ainsi devenue le premier interlocuteur privilégié des artisans en matière de compléments retraite et prévoyance. Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui en France, un créateur d'entreprise artisanale sur deux lui fait confiance !

### Les chiffres-clé de la MNRA

- 286 000 adhérents
- 33 000 bénéficiaires d'une retraite supplémentaire Aria
- 394 297 contrats gérés dont :
  - 296 785 contrats Aria
  - 97 512 Artivie
- 150 M€ de chiffre d'affaires
- 3,51 M€ de résultat net • 1 295 M€ de placements
- 1 264 M€ de provisions techniques brutes
- 92 M€ de fonds propres

### Contact

Philippe Bollecker  
51, rue de Châteaudun  
75009 Paris

## Le Point



Hebdomadaire diffusé à 386 000 exemplaires (édition France payée 2006).  
1 613 000 lecteurs chaque semaine (source étude AEPM 2005)  
1<sup>er</sup> newsmagazine vendu en kiosque .

Acteur prépondérant dans la presse française d'actualité depuis près de 35 ans, "Le Point" s'est, depuis quelques années, hissé à la première place des ventes en kiosque devant ses principaux concurrents .

Enquêtes fouillées, grands dossiers et analyses parfois dérangeantes sont les principaux ingrédients de ce cocktail à succès.

De grandes enquêtes parmi lesquelles , "les classes moyennes" , "l' argent des syndicats" , ont été parmi les plus beaux succès de vente du Point en 2006. Toujours bestseller : "le palmarès des hôpitaux" , "le spécial vins" , "le guide du numérique" .

Autre élément de cette dynamique exceptionnelle, le développement des éditions villes (90 par an). S' appuyant sur un solide réseau de correspondants répartis sur tout le territoire français , le Point a su créer un rendez-vous de qualité avec ses lecteurs .

Le Point  
74, avenue du Maine  
75014 Paris  
Site : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr)

**Contact**  
Sophie Gournay  
01 44 10 13 56 ou [sgournay@lepoint.fr](mailto:sgournay@lepoint.fr)

## L'Association des maires de France (AMF)



### Une idée partagée, des services en commun

Fondée en 1907, reconnue d'utilité publique en 1933, l'Association des maires de France réunit aujourd'hui près de 36 000 adhérents, dont 1370 EPCI. Sa représentativité et son pluralisme en font un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. L'association est administrée par un bureau composé de 36 membres adhérents, dont les trois quarts au moins sont des maires. Elu par l'assemblée générale pour trois ans, le bureau, politiquement paritaire, est composé d'un président, d'un secrétaire général, d'un premier vice-président et d'un trésorier général. Il est assisté des avis d'un comité directeur composé de cent membres, élus par l'assemblée générale. Les présidents d'associations départementales sont membres de droit du comité directeur.

Un réseau de 100 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF. Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux à Bruxelles, l'AMF relaie désormais les préoccupations et défend les intérêts des maires sur les dossiers européens.

### Deux missions essentielles au service des adhérents

- Une force de proposition et de représentation auprès des élus : l'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.
- Une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision : les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

### Un temps fort chaque année

Le Congrès des Maires de France et le salon des Maires et des Collectivités Locales : le congrès rassemble plus de 12.000 participants par an. Parallèlement le salon accueille, près de 900 exposants et 50 000 visiteurs.

### Des moyens d'informations performants et diversifiés

- La revue Maires de France et Présidents de communautés  
Avec 17 500 abonnés, ce magazine de référence dans le monde des communes et des EPCI, propose des analyses sur des dossiers d'actualité, présente des initiatives à partager, des expériences et des idées nouvelles.
- La Lettre Maires et présidents de communautés de France  
Publiée le 15 de chaque mois en 41.000 exemplaires, cette lettre de six pages offre une information pratique et brève sur l'actualité juridique et réglementaire.
- La newsletter. [www.maire-info.com](http://www.maire-info.com)  
22 755. abonnés et près de 2 millions de visiteurs sur six mois, pour ce quotidien d'information gratuit en ligne, qui propose l'actualité marquante des collectivités locales.
- [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Véritable carrefour de l'actualité pour tous les élus et acteurs locaux, le site de l'AMF se veut un outil de travail performant et évolutif. Sont disponibles sur ce

site les coordonnées des associations départementales et une très riche documentation (notes, dossiers, articles, brochures, offres d'emplois avec un volet européen et international) produite par ses services juridiques

- Des espaces thématiques réservés aux adhérents

A la partir de la page d'accueil sont accessibles, des espaces thématiques réservés aux adhérents : Associations départementales de maires - EPCI - un forum sur les déchets, en partenariat avec Rudologia ; un espace dédié spécialement aux maires sera prochainement dédié. Ces espaces sont devenus des plates-formes d'échange d'informations et d'expériences entre les différents départements de métropole et d'Outre-mer.

- Des guides téléchargeables

Des guides gratuitement téléchargeables sur le site internet de l'AMF

#### **Nouveau : " Les Cahiers du Réseau "**

Une collection nationale d'ouvrages nourrie par les productions des associations départementales et celles de l'AMF sous une charte graphique commune.

#### **SERVICES SPECIFIQUES**

FONPEL est un fond de pension spécifiquement créé pour les élus.

MAIRIE 2000 est une association créée en 1985. Sa mission est d'apporter une assistance technique et financière aux associations départementales de maires pour des actions d'information dont elles ont la maîtrise.

#### **Association des maires de France**

41, quai d'Orsay

75343 Paris cedex 07

Tél : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) - [amf@amf.asso.fr](mailto:amf@amf.asso.fr)

## Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat (Fenara)



*Hier actifs, aujourd'hui retraités  
mais toujours des femmes et des hommes solidaires*

La Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat constitue le prolongement du syndicalisme interprofessionnel de l'artisanat. Reconnue par les pouvoirs publics, elle fédère et représente près de 30 000 adhérents issus de tous les secteurs de l'artisanat et regroupés au sein de 84 associations départementales et régionales présentes sur toute la France.

### **Défendre, représenter, informer les retraités de l'artisanat**

Depuis 1984, année de sa création, la FENARA défend leur protection sociale (santé, retraite, autonomie), leur pouvoir d'achat et leur place au sein de la société.

Seule organisation représentative des artisans retraités, elle est écoutée des pouvoirs publics qu'elle rencontre fréquemment et auxquels elle présente des propositions afin de répondre aux préoccupations de ses adhérents.

Elle est représentée dans de nombreuses instances paritaires : le Régime Social des Indépendants (RSI), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), le Comité National des Retraités et des Personnes Âgées (CNRPA). Pour renforcer son action, elle entretient des liens avec l'APCMA, l'UPA ainsi que de nombreuses organisations de retraités.

Elle informe tous les relais d'opinion, acteurs économiques, élus, presse pour faire connaître au grand public les retraités de l'artisanat et les actions qu'elle entreprend. Son journal La Retraite Artisanale, largement diffusé, est une source d'informations précieuses. Son Congrès annuel rassemble de nombreuses personnalités nationales et régionales.

### **Au service de l'artisanat**

La FENARA est attentive aux évolutions qui s'opèrent dans le monde de l'artisanat et ses adhérents mettent leur temps et leurs connaissances à son service.

Convaincue que les petites entreprises artisanales sont des moteurs de croissance et d'emploi et qu'une solidarité entre générations est nécessaire, la FENARA encourage ses adhérents à transmettre leur savoir-faire aux jeunes auxquels ils souhaitent communiquer leur passion.

### **Fédération Nationale des Associations de Retraités de l'Artisanat**

20, boulevard de Grenelle - 75015 PARIS

Tel : 01 45 77 94 04 - Fax : 01 45 77 94 05

Mail : [fenaraparis@orange.fr](mailto:fenaraparis@orange.fr) – [www.fenara.org](http://www.fenara.org)

## Société d'encouragement aux métiers d'art (SEMA)



Placée sous tutelle du ministère des PME, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, la SEMA valorise l'ensemble des métiers d'art en France et à l'international autour de deux missions principales, l'information et la promotion.

### **Informier**

La SEMA assure une mission de veille et d'information sur les métiers d'art à travers son centre de ressources, sa vidéothèque et son site internet afin de mieux les faire connaître à tous les publics.

Par sa base d'information notamment sur les formations, elle s'adresse aux jeunes qu'elle désire sensibiliser à ces métiers et aux perspectives d'emplois qu'ils offrent en France et en Europe. La SEMA répond aux demandes venues de l'ensemble du territoire, des professionnels, des acteurs institutionnels et des collectivités locales.

Les outils d'information qu'elle met en place visent le développement économique des métiers d'art et sont également accessibles sur son site internet : [www.metiersdart-artisanat.com](http://www.metiersdart-artisanat.com)

### **Promouvoir les métiers d'art**

La SEMA propose des outils de communication dédiés aux métiers d'art à travers notamment sa «Galerie d'actualité», lieu d'exposition et de découverte des métiers d'art et la revue «Métiers d'Art Magazine». Par ailleurs, elle assure la coordination d'opérations événementielles telles que :

- les prix SEMA destinés aux professionnels et aux jeunes en formation qui assurent une communication sur les métiers d'art tout au long de l'année, à l'échelon départemental, régional puis national.
- les journées des Métiers d'Art, manifestation nationale initiée en 2002 par le Ministère des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales et désormais rendez-vous incontournable des professionnels avec le grand public (ateliers portes ouvertes, expositions, information sur les formations aux métiers d'art).
- les Rencontres des Métiers d'Art, réunion annuelle de l'ensemble des acteurs des métiers d'art, visant à capitaliser les enjeux et les actions exemplaires de ce secteur, afin d'y impulser, à travers des échanges, une dynamique structurante de développement.

### **La SEMA**

23, avenue Daumesnil  
75012 Paris.

Tél. : 01 55 78 85 85 - Fax. : 01 55 78 86 15

[info@eurosema.com](mailto:info@eurosema.com)

[www.metiersdart-artisanat.com](http://www.metiersdart-artisanat.com)

## La FFCGEA



La FFCGEA, Fédération française des associations de gestion et de comptabilité et des centres de gestion et d'économie de l'artisanat est la structure représentative des Associations et centres de gestion du secteur de l'artisanat.

Elle regroupe des prestataires conseil au service des métiers qui apportent aux dirigeants des petites entreprises une réponse adaptée grâce à un accompagnement global et permanent.

### Les missions

Association loi 1901, la FFCGEA assure une mission politique : promouvoir le métier de conseil à la petite entreprise ; représenter les centres de gestion et d'économie auprès des pouvoirs publics et assurer leur défense ainsi que celle de leurs adhérents ; négocier et conclure tout accord ou convention collective régissant les relations de travail au sein des centres de gestion et être un organisme de réflexion et de propositions.

Signe distinctif et élément fort de la Fédération, elle s'illustre également par sa capacité à assurer une mission technique : coordonner et promouvoir les actions de ses membres en favorisant l'échange d'expériences et l'harmonisation des méthodes de travail ; développer des services communs (information, formation, documentation, moyens informatiques, analyse économique...) ; centraliser et diffuser l'information ; améliorer les prestations des centres en faveur des artisans.

### Nos adhérents

Les 40 associations de gestion et de comptabilité et centres de gestion adhérents à la FFCGEA sont répartis dans toute la France y compris dans les DOM-TOM. Ce sont au total un millier de collaborateurs qui assurent le suivi de plus de 30 000 entreprises.

Les adhérents de la FFCGEA sont spécialisés dans l'accompagnement des petites entreprises. Ils sont en effet conscients que ces dernières jouent un rôle primordial dans l'économie : créatrices d'emplois, elles contribuent à l'aménagement du territoire par le maintien d'une activité et d'un service de proximité. La FFCGEA s'emploie dans ce cadre à être toujours plus performante et proche de la réalité de ses adhérents.

### Contact

David Poupard - Chargé de mission communication

Mail : david.poupard@ffcgea.fr

Tél. : 01 47 64 00 22 - Fax : 01 44 15 95 10

Site web : [www.ffcgea.fr](http://www.ffcgea.fr)




**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

*Assemblée Permanente*

Contact :  
Elisabeth de Dieuleveult  
Responsable du département des relations presse  
Tél. : 01 44 43 10 96  
Courriel : dieuleveult@apcm.fr

**ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS**

12 avenue Marceau - 75008 Paris - Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Télécopie : +33 1 47 20 34 48  
Internet : [www.apcm.com](http://www.apcm.com) - Courriel : [info@apcm.fr](mailto:info@apcm.fr)

 N° Indigo 0 825 36 36 36  
0,15 € TTC / MN